



# Communiqué de presse

Annecy, le 6 mars 2020



## **Santé publique**

### **Rappel des mesures de prévention et de protection en milieu scolaire dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus (COVID19) en Haute-Savoie**

Le 29 février dernier, le gouvernement a activé les mesures relevant du "stade 2" du plan national de prévention et de gestion destinées à contenir la circulation du coronavirus COVID-19 sur le territoire national.

Les mesures de prévention et de protection ont été diffusées cette semaine à l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire des écoles, collèges, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels, publics et privés.

Les dispositions spécifiques concernant le regroupement de cas de La Balme de Sillingy ont été communiquées aux équipes des établissements concernés et les cellules de crise du rectorat de Grenoble et de la DSDEN de la Haute Savoie sont désormais actives.

#### **1) Mise en œuvre des protocoles d'hygiène et de vigilance**

Il est demandé aux maires du département de s'assurer que soient accessibles à l'ensemble de la communauté scolaire (enfants, parents, enseignants, personnel communal) les équipements permettant la bonne application des mesures d'hygiène visant à éviter la transmission du virus : savon liquide, essuie main à usage unique, mouchoirs à usage unique, poubelle spécifique, éventuellement gel hydro-alcoolique.

Afin de protéger l'ensemble de la communauté scolaire, en particulier les enfants et les adultes les plus fragiles, il est rappelé également que les enfants malades doivent rester à domicile, pour éviter tout risque de contagion.

**2) Suivi des personnels relevant de la responsabilité des maires** : agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, mais aussi personnels chargés de la restauration et du périscolaire

Les personnels et les élèves qui résident dans un des foyers de circulation du virus (La Balme de Sillingy actuellement pour le département), ne peuvent rejoindre leur école, même si celle-ci est située en dehors du foyer de contamination.

Les maires des communes concernées en sont informés par les inspecteurs de leur circonscription, les remplacements des enseignants pour les écoles impactées sont déployés. Dans ce cas, c'est l'agence régionale de santé qui délivrera un arrêt de travail spécifique n'engendrant ni jour de carence, ni retenue du régime indemnitaire.

#### **Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse**

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

### **Rappel des conseils de prévention**

Pour se protéger et protéger les autres, Pierre Lambert, préfet de la Haute-Savoie rappelle les consignes suivantes :

- Se laver régulièrement les mains
- Tousser dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique
- Si vous êtes malade : portez un masque jetable

Pour toute question relative au Coronavirus, une plateforme téléphonique est ouverte 24h/24h, toute la semaine au **0 800 130 000** (appel gratuit)

**Coronavirus COVID-19**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**


Plateforme téléphonique d'information :  
**0 800 130 000** (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour  
d'une zone touchée par le virus, composez le 15



### **Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse**

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)

 [@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00